

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 Juillet 2018

L'An **deux mille dix-huit**, le **Mardi vingt-quatre Juillet** à dix-huit heures trente,

Le Conseil Municipal de la Commune de SALOUËL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-René HEMART, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

MM. HEMART, SELLIER, SAUVAL, TRANCART, HARY, VELCIN, ROC, BASILLE, COURTOT, FORESTIER, BON, FRION, JACILOT, SENECHAL, LHEUREUX, BOYER.

POUVOIRS :

Mme CRINON à M. HARY ;
M. DARRAGON à M. HEMART ;
Mme CORREIA à Mme BASILLE ;
Mme HOUARD à M. TRANCART ;
Mme ROCHOWIAK à M. BOYER

ABSENT EXCUSE : M. HEBERT.

ABSENTS : MM. BENEDICTO-MILLA, HENOCQ, FAUVEAUX, DENANCY, PORTRAIT.

L'ordre du jour de la présente séance est le suivant :

1. Désignation d'un secrétaire de séance ;
2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance ;
3. Projet de création d'un barreau routier d'accès au CHU Sud d'Amiens : Avis du Conseil municipal sur la demande d'autorisation environnementale ;
4. Convention cadre – Création d'un barreau routier d'accès au CHU – Déclassement de voiries départementales ;
5. Questions orales.

M. le Maire demande l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Tarifs de location des salles communales : Ajout et modificatif. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

L'ordre du jour est abordé de suite :

1. Désignation d'un secrétaire de séance :

Mme VELCIN est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance :

M. BOYER précise que dans le cadre de l'attribution d'un nom à l'allée de l'Espéranto, il était à l'initiative de la demande de traduction des informations figurant sur les panneaux de rue, en langue Espéranto. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

3. **Projet de création d'un barreau routier d'accès au CHU Sud d'Amiens : Avis du Conseil municipal sur la demande d'autorisation environnementale :**

Dans le cadre du projet de création d'un barreau routier d'accès au CHU Sud d'Amiens sur le territoire des communes de DURY et SALOUEL, présenté par le Conseil départemental de la Somme,

Une enquête publique s'est tenue du 11 juin au 11 juillet 2018 inclus, sur le territoire des communes d'AMIENS, DURY et SALOUEL.

Conformément aux dispositions de l'article R. 181-38 du Code de l'environnement, M. le Préfet sollicite l'avis des Conseils municipaux des communes concernées par ce projet sur la demande d'autorisation environnementale.

M. le Maire indique que les observations mentionnées sur le registre d'enquête sont positives. Il y a une grande attente, notamment des riverains de l'avenue du golf.

Mme Lheureux demande si un Fonds de concours est demandé pour le BHNS ?

M. Le Maire répond que ce chantier est intégralement financé par la Communauté d'Agglomération « Amiens Métropole ».

M. Roc s'interroge sur le stationnement des étudiants de l'IUT. Il souhaiterait que la rue soit en sens unique avec des bordures hautes afin d'éviter les stationnements gênants.

M. le Maire le Maire indique qu'un parking d'une centaine de places leur sera dédié. En revanche la rue sera élargie et le double sens sera maintenu.

Dans le cadre du transfert de la Faculté des Sports – sections STAPS à la Citadelle, Mme Lheureux demande si l'on connaît les projets sur le site laissé vacant ?

M. le Maire se renseignera.

M. Jacoillot demande si une liaison douce est prévue sur le barreau ?

Toute nouvelle création de voie doit intégrer ce mode de déplacement. Pour autant le barreau demeurera probablement une voie pour automobiles.

M. le Maire se renseignera.

Mme Forestier souhaiterait que les Elus puissent bénéficier d'une visite de chantier.

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le Conseil municipal **EMET un AVIS FAVORABLE** sur la demande d'autorisation environnementale concernant ce projet.

4. **Création d'un barreau routier d'accès au CHU – Convention cadre : Déclassement de voirie départementale dans la voirie communale :**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que suite au regroupement des services du Centre Hospitalier Universitaire d'AMIENS sur le site de l'Hôpital Sud, les flux de la circulation ont été modifiés. Après plusieurs études du trafic réalisées par le Département et la communauté d'agglomération, il a été retenu la création d'un barreau routier reliant le giratoire de la sortie de l'A29 de Dury à l'entrée Nord du CHU en passant par les ZAC Paul Claudel et Intercampus.

Une convention pour la réalisation de ce barreau routier d'accès au CHU est proposée et a pour objet de définir :

- Les modalités de maîtrise d'ouvrage et de financement du Département et de la Communauté d'agglomération pour la création d'un accès nouveau au CHU à partir du diffuseur de Dury de l'A29 ;
- Les modalités de déclassement de plusieurs sections de routes départementales sur le territoire de la communauté d'agglomération.

Le Département déclassera en l'état et sans soulte dans la voirie communale les sections de routes départementales sur la commune de SALOUEL, ci-après indiquées :

- RD8 - Limite communale / giratoire hôpital Sud pour 1 080 m à déclasser ;
- RD 1029 – Limite communale / RD 138 pour 770 m à déclasser ;
- RD 1029 – Limite communale / RD 138 pour 604 m à déclasser.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **DONNE SON ACCORD** pour le déclassement de ces voies ci-dessus énoncées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Le Conseil municipal **DEMANDE** à ce que la rue Victor Hugo soit reprise dans la voirie métropolitaine.

5. Tarifs de location des salles communales : Ajout et modificatif :

1/ Ajout :

M. le Maire informe le Conseil municipal qu'il a été sollicité pour la location de salles dans le cadre de l'organisation de rencontres pédagogiques. A ce titre, il propose d'ajouter aux tarifs de location de salles votés par le Conseil municipal le 25 juin dernier, un tarif spécial de location pour « **rencontres pédagogiques** » comme suit :

Mise à disposition des salles avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2018 :

- Salle des Aubrétiats : 10 € / Heure
- Salle des Tilleuls : 10 € / Heure
- Salle Jean Jaurès : 15 € / Heure
- Salle des Events : 20 € / Heure

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal, **ACCEPTE** d'ajouter le tarif ci-dessus proposé.

2/ Modificatif :

Une erreur a été décelée dans les tarifs validés lors de la dernière réunion de Conseil municipal. Il est donc nécessaire de modifier la rubrique :

Salle des Events

Organisation de concours :

Location de la salle **5 jours : 2 000 €** (et non-pas 200 €).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal **ACCEPTE** la modification proposée.

6. Questions orales :

Aucune question déposée.

Questions diverses :

- **Résidence des Aubrétiats :**
→ Mme BASILLE signale le mauvais entretien des espaces verts

- **Résidence les Lilas :**
→ Mme Lheureux signale l'absence d'entretien de la partie situé entre la crèche et la résidence.
M. le Maire lui indique qu'une réflexion est en cours afin de faciliter l'intervention des services municipaux.

→ Mme Forestier demande s'il l'on connait le nombre de personnes âgées accueillis.
La SIP n'a pas fait de retour mais ils sont peu nombreux. Seuls deux couples de Salouël ont emménagé dans la résidence.

→ Mme Lheureux rappelle que le projet réalisé n'est pas celui souhaité à l'origine.

- **Street-Hockey :**
→ Mme Basille signale le problème des nuisances sonores et circulation provoquées par les utilisateurs.

- **PLU :**
→ M. le Maire informe les Conseillers du retrait de l'arrêté préfectoral relatif à la mise en place d'un prélèvement due au manque de logements sociaux.

Séance levée à 19h55